



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 02 JUIN 2022 à 19h00

<u>Date de la convocation :</u>	19/05/2022
<u>Date d'affichage :</u>	19/05/2022
<u>Nombres de Membres :</u>	En exercice: 11

Présents: 07

Votants: 08

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin 2022, à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Villiers-le-Sec s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de : Monsieur Cyril DIARRA, Maire

Etaient présents : M. Patrick JAMET - M. Arménio FERNANDES - M. Eric MONMIREL - Mme Nadège MADI - M. Baptiste MONMIREL - M. François CAU -

ABSENTS EXCUSES : Mme. Marie-France BACON ZABRONIECKA - Mme. Isabelle KIBWAKA (pouvoir à monsieur JAMET) - M. Moussa SADIO - M. David BELLO

M. Patrick JAMET a été désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT)

Ouverture de la séance à 19 heures 04

2022-02-06-01 REGULARISATION TRESORERIE DM N° 1

Monsieur le Maire, expose :

Suite à la demande de la sous-préfecture de Sarcelles et de Monsieur HELLEN comptable du SGC de Garge Les Gonesse.

Il convient de régulariser des opérations présentes dans les comptes du Budget Primitif 2022 Celle-ci n'ayant pas été enregistrée lors de la saisie initiale du BP 2022, afin que celui-ci soit équilibré.

DEPENSES :

7391178/014	+ 300,00€
739221/014	+ 11.747,00€
739223/014	+ 3.000,00€

Total 014	15.047,00€
-----------	------------

011/6553	+ 947,46€
022	+ 9.842,82€
023	+ 190.000,00€
042	+ 8.191,06€
1641	+ 2.280,00€
2151	- 2.280,00€
66111	+ 980,00€
022	- 980,00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette décision.

2022-02-06-02 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SMDEGTVO



Monsieur le Maire, expose :

Le 15 décembre 2021, le Comité syndical a délibéré pour modifier les statuts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité.

D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette décision.

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.





APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 JUIN 2022

NOMS	SIGNATURES
M. C. DIARRA	
M. P. JAMET	
M. A. FERNANDES	
MME. I. KIBWAKA	pouvoir à P. JAMET
M. E. MONMIREL	
M. B. MONMIREL	
M. F. CAU	
MME. MF BACON	absente
MME. N. MADI	
M. D. BELLO	absent
M. M. SADIO	absent